



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS + SUISSE

Personne de contact :

Laure Heger - Tél. direct 027 345 56 02
laure.heger@conthey.ch

Réponse au postulat de l'Alliance communale, du Centre et de l'UDC

Mise aux normes de sécurité de la salle de gymnastique du centre scolaire d'Erde

1. Préambule

Le pouvoir exécutif a été interpellé en date du 15.09.2023 par l'Alliance communale, le Centre et l'UDC, via ses conseillers généraux Guillaume Papilloud, Joël Berthoud, Kathleen Rossier Moll, respectivement Bertrand Antonin et Damien Fumeaux afin de répondre à leur demande de mise aux normes de sécurité de la salle de gymnastique du centre scolaire d'Erde.

Le présent document vise à répondre au postulat et à porter à la connaissance du Conseil général les démarches entreprises ainsi que les solutions mises en place dans ce contexte.

2. Démarches entreprises en amont du postulat

La mise aux normes de sécurité incendie pour la salle de gymnastique du centre scolaire d'Erde a été étudiée.

La salle de gym actuelle est limitée à une occupation de 50 personnes selon les exigences AEAI en vigueur.

L'augmentation de la capacité de la salle jusqu'à 200 personnes implique les travaux suivants :

- Ajout d'une nouvelle porte voie de fuite dans l'angle Sud-Ouest de la salle avec un vide de passage de 90 cm ;
- Remplacement de la porte d'entrée par une porte coupe-feu homologuée avec un vide de passage de 120 cm ;
- Remplacement des deux portes donnant accès aux vestiaires pour des portes coupe-feu homologuées ;
- Remplacement de la porte extérieure par une porte voie de fuite avec un vide de passage de 120 cm ;
- Installation d'un éclairage de secours et des signalisations des voies de fuite.

Ces travaux ont été estimés à CHF 75'000.- TTC.

3. Analyse des besoins

Une analyse des besoins a été réalisée en interne et il s'avère que :

- La Direction des écoles nous a fait part d'une utilisation potentielle de cette salle 4 fois par an (3 fois avec les élèves et une fois avec les parents d'élèves) ;
- Le Service Générations nous a fait part de demandes d'utilisation de cette salle 2 fois par an (une fois pour la St-Nicolas et une fois pour La Contheysanne) ces dernières années.

4. Propositions de l'Administration

A la lumière de ces éléments, le Conseil municipal décide de différer la mise aux normes de sécurité incendie de la salle de gymnastique.

5. Conclusion

La réflexion concernant ces travaux sera intégrée à l'étude de rénovation complète de l'école prévue dès 2026, intégrant ainsi la conformité aux normes de sécurité dans ce projet global, afin de répondre aux besoins d'utilisation notamment dans le contexte scolaire.

Adopté en séance du Conseil municipal, le 11 janvier 2024

Christophe Germanier
Président



Laure Heger
Secrétaire municipale

